



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

SCAE

Service Central
des Armes
et Explosifs

Systeme d'information sur les armes

Ouverture aux tireurs sportifs

Mode d'emploi

Service Central des Armes et Explosifs

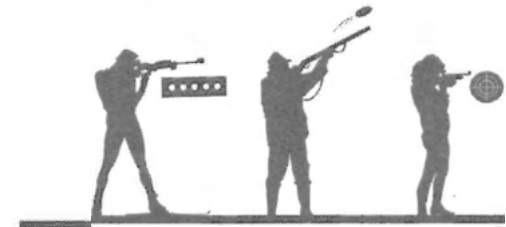


TABLEAU DE LECTURE PARTIES I ET II SIA TIREURS SPORTIFS FEVRIER 2024

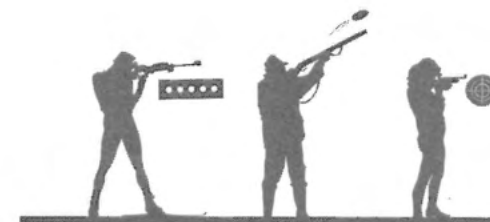
	PAGES	SUJET	OBSERVATIONS points de vigilance signalés
PARTIE I	1 à 13	Pourquoi le SIA a été mis en oeuvre	Écueils de l'ancien système
	13	Le SIA permet un dialogue en temps réel entre tous les acteurs	Avantages du nouveau
	14	Un exemple pour la catégorie C	Visualisation de toutes les étapes
	18 et 19	Les partenariats armuriers fédérations	L'interconnexion avec la FFTIR ne sera effective qu' en mars 2024
	20 à 24	Les différents types de comptes	1er question à poser : avez vous déjà créé un compte
	25 à 34	Les évolutions règlementaires associées à l'ouverture du SIA aux tireurs sportifs : une autorisation unique, valable 5 ans, dont la procédure de renouvellement est simplifiée.	Une autorisation unique et valable 5 ans qui permet à la personne autorisée de gérer son quota de détention selon sa qualité
	30 et 31	La simplification des quotas pour les tireurs sportifs, pour les centres de tir	Nécessité de mise en conformité le 31/12/2024
	32	Les armes comprises dans le quota	Attention aux fusils à pompe à canon rayé
	33	Les éléments d'armes compris dans le quota	Les éléments ne sont pas traités dans le SIA
	34	Les conséquences du dépassement de quota	Le délai de mise en conformité court jusqu'au 31/12/24
PARTIE II	35 à 39	Une procédure dématérialisée Une création de compte simplifiée	2 documents à importer et le n° de L à renseigner
	40 à 41	Les détenteurs sans titre	Attention incompatibilités et changement pour la B
	42 à 48	La création de compte tireur sportif et les fonctionnalités associées	S'assurer qu'aucun compte n'existe
	49 à 54	Le tireur sportif qui a déjà un compte sur le SIA	1 seul compte MAIS plusieurs profils
	55 à 59	Mise à jour du ratelier	Instantanéité de mise à jour des informations
	60 à 61	Le RGA	Comment effectuer la recherche
	62	La CEAF	Dématérialisée depuis le 18/12/2023
	64 à 67	La demande d'autorisation dans le SIA	Demande d'autorisation et de renouvellement
	68 à 71	Procédure armurier : le transfert d'arme de catégorie B	Si les 2 appels ne peuvent s'effectuer, nécessité de différer la transaction
	72 à 75	Le transfert de munitions	A compter du 27/02/24, la vente de munitions en B ne peut s'effectuer que si le détenteur a créé son compte

Systeme d'information sur les armes

Ouverture aux tireurs sportifs

PARTIE I

Les évolutions réglementaires





1. Un mode de gestion obsolète
2. L'écosystème numérique d'encadrement et de contrôle des armes
3. Le système d'information sur les armes
4. Les évolutions réglementaires associées à l'ouverture du SIA aux tireurs sportifs
5. Une procédure entièrement dématérialisée



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

Service Central des Armes et Explosifs

1

Un mode de gestion obsolète



Un mode de gestion obsolète

- A. Une réglementation complexe
- B. Un circuit papier exclusif
- C. Un outil numérique dépassé : AGRIPPA



A. Une réglementation complexe dans sa mise en œuvre et sa compréhension

- Gestion des délais (multiples autorisations)
- Documents (variété des pièces justificatives à fournir)
- Pratiques des préfetures non harmonisées
- Application de la réglementation non-uniforme



B. Un circuit papier exclusif

- Circuit de transmission papier non sécurisé
- Instruction des dossiers dans des délais trop longs
- Redondance des procédures (pièces justificatives à fournir plusieurs fois)
- Procédure lourde de modification de la CEAF « papier »



C. Un outil numérique dépassé : AGRIPPA

- Une application de plus de 10 ans
- Faible fiabilité des données (caractéristiques des armes, régime de détention, traçabilité des armes, suivi des détenteurs...
- Uniquement accessible par les services de l'État
- Outil non adapté aux modifications réglementaires

2

L'écosystème numérique d'encadrement et de contrôle des armes

L'écosystème numérique d'encadrement et de contrôle des armes et explosifs





**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

Service Central des Armes et Explosifs

3

Le système d'information sur les armes : un nouvel outil numérique au service des usagers



SIA : un outil numérique au service des usagers

- A. Les objectifs du SIA
- B. Conception de l'outil
- C. Un dialogue en temps réel entre les acteurs
- D. Calendrier de déploiement
- E. Les partenariats : armuriers, fédérations
- F. Les différents comptes dans le SIA

A. Les objectifs du SIA

1- SÉCURISATION

Traçabilité des armes à feu
et de leurs éléments
des catégories A, B et C

Contrôle récurrent

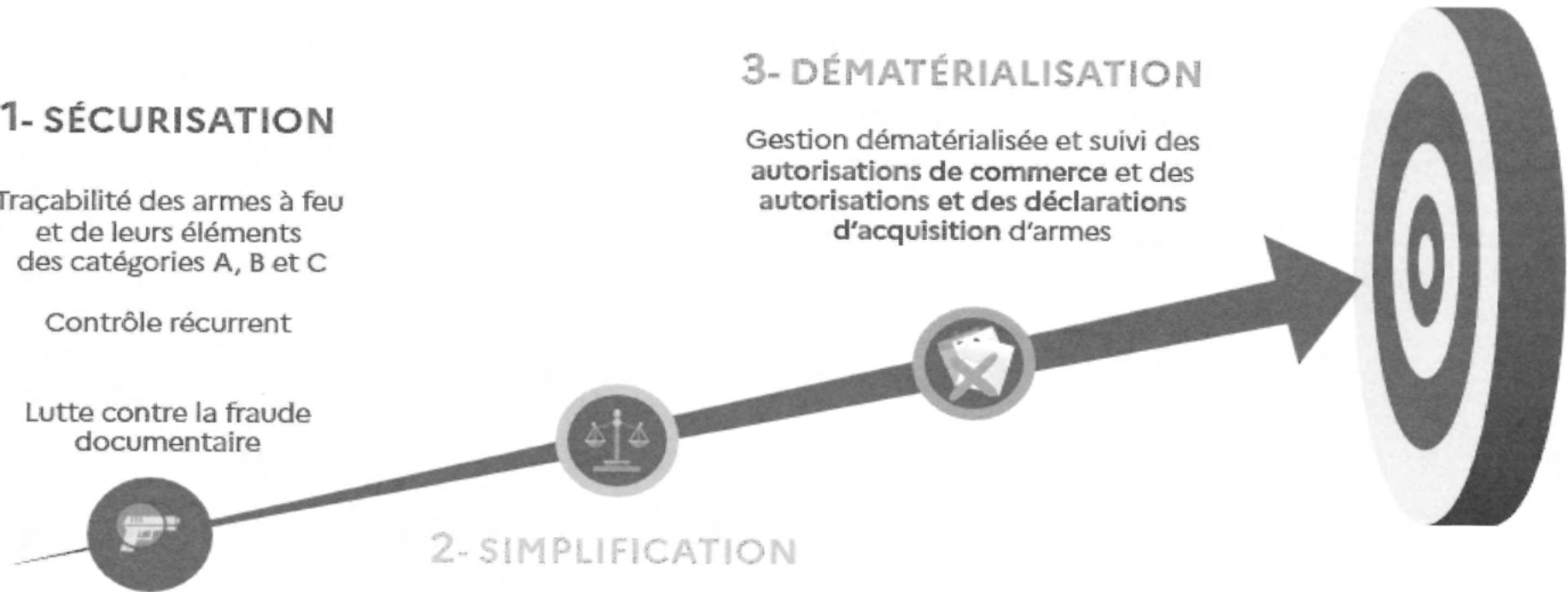
Lutte contre la fraude
documentaire

3- DÉMATÉRIALISATION

Gestion dématérialisée et suivi des
autorisations de commerce et des
autorisations et des déclarations
d'acquisition d'armes

2- SIMPLIFICATION

Simplification de la
réglementation et des démarches
administratives





B. La conception de l'outil

Un système d'information co-construit avec l'ensemble des partenaires :





**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

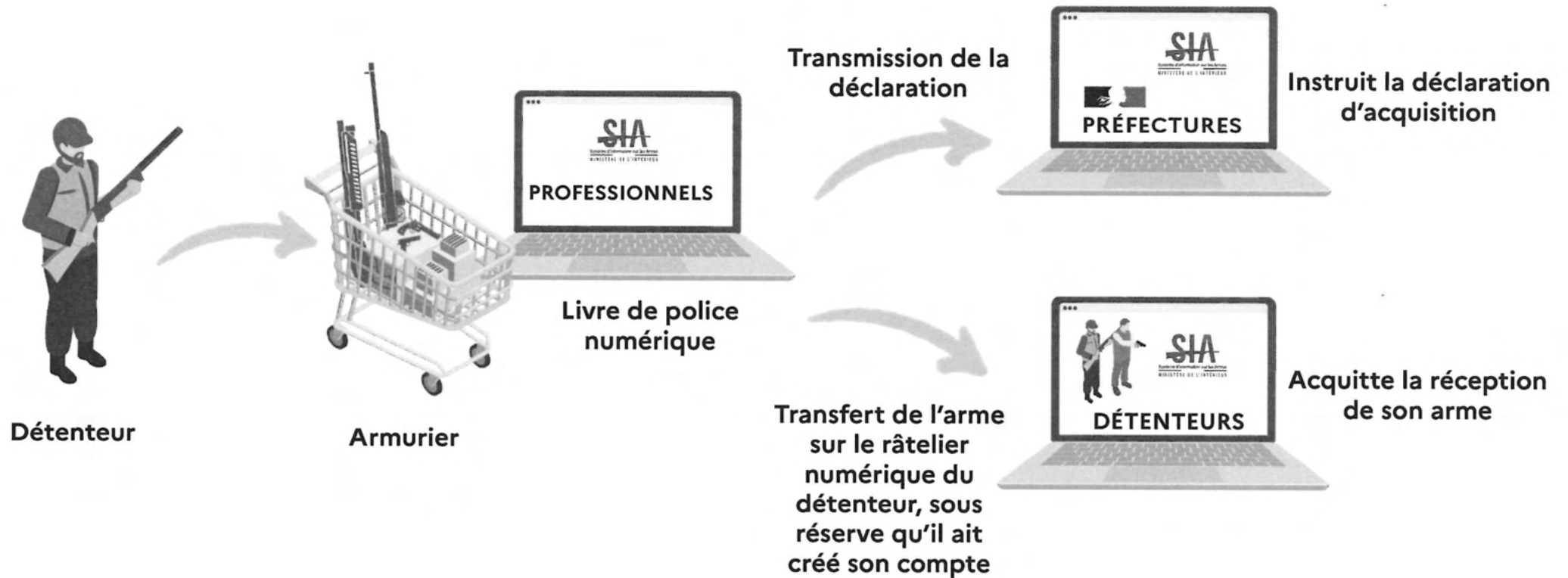
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

Service Central des Armes et Explosifs

C. Un dialogue en temps réel entre les acteurs

Exemple d'une transaction d'une arme de catégorie C



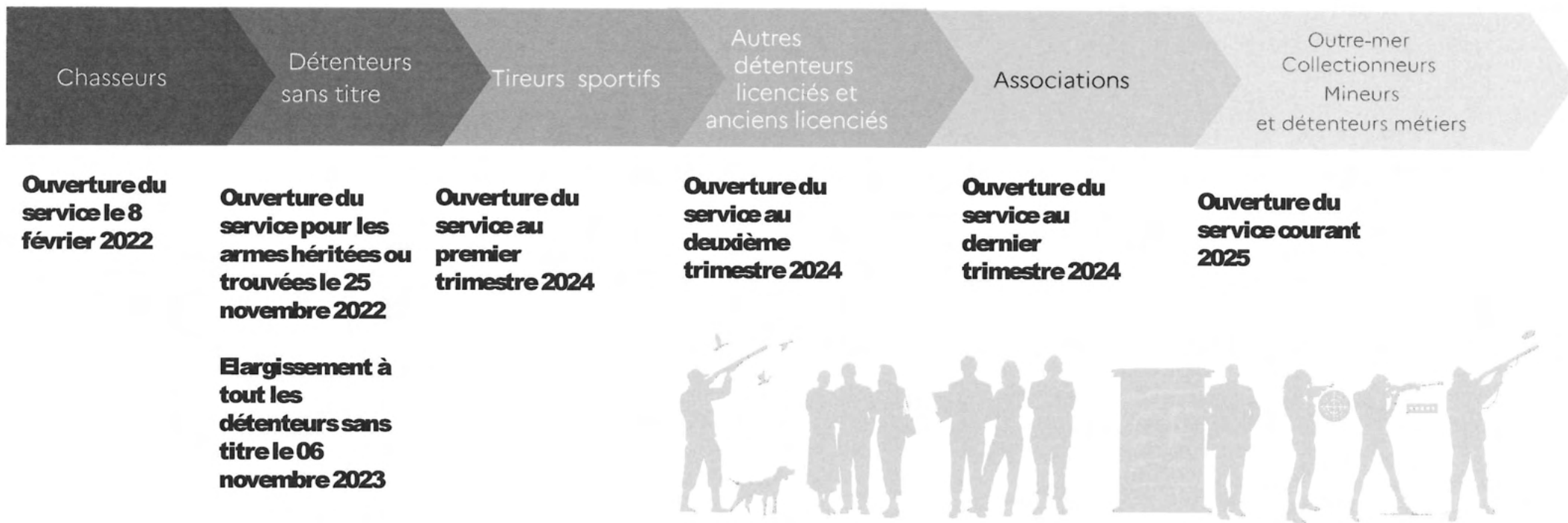


Le système d'information sur les armes - SIA

- Ouvert aux armuriers en octobre 2020
 - Ouvert aux détenteurs chasseurs en février 2022
 - Ouvert aux détenteurs sans titre en novembre 2022 (armes héritées) et novembre 2023 (C3, C9)
 - Ouverture au tireurs sportifs au premier trimestre 2024
- Au terme du déploiement du Système d'Information sur les Armes (SIA), l'ensemble des détenteurs d'armes à feu devront disposer d'un compte pour conserver leur droit à détenir des armes

D. Calendrier d'ouverture du SIA

Le SIA intègre progressivement de nouveaux détenteurs d'armes :





E. Les partenariats : Armuriers, fédérations

Le rôle essentiel des armuriers

- Depuis octobre 2020, les armuriers disposent d'un livre de police numérique (LPN) qui remplace leur livre papier
- Le portail SIA permet à l'armurier de transférer une arme de son LPN vers le râtelier du détenteur

E. Les partenariats : Armuriers, fédérations

Le rôle essentiel des armuriers

- Les armuriers sont des **tiers de confiance** du ministère de l'Intérieur
- Ils ont un rôle clé dans **l'accompagnement des détenteurs**, tant pour la création de leur compte que pour la mise à jour de leur râtelier
- Ils doivent être particulièrement vigilants quant à l'enregistrement des armes, notamment les numéros d'encodage et le rattachement de l'arme à la bonne fiche RGA

E. Les partenariats : Armuriers, fédérations

Le rôle essentiel des fédérations

- Les représentants des fédérations ont un rôle clé dans **l'accompagnement des détenteurs**, tant pour la création de leur compte que pour la mise à jour de leur râtelier
- Elles doivent assurer la **diffusion de l'information** relative à l'obligation de création de compte dans le SIA

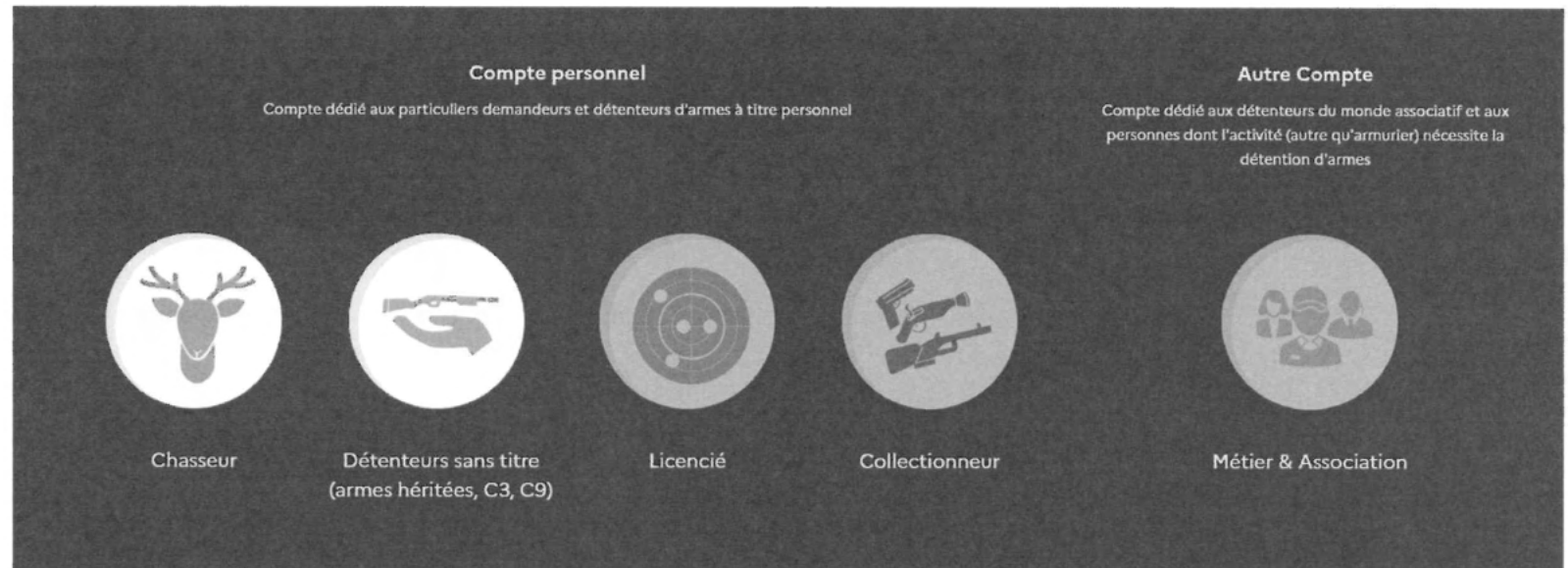
F. Les différents types de comptes SIA

Création de compte

Veillez sélectionner le ou les motifs de votre création de compte :

Pour la création "métier/association", vous devez créer un compte distinct

Les différents types de comptes SIA



Compte personnel
Compte dédié aux particuliers demandeurs et détenteurs d'armes à titre personnel

Autre Compte
Compte dédié aux détenteurs du monde associatif et aux personnes dont l'activité (autre qu'armurier) nécessite la détention d'armes

- Chasseur
- Détenteurs sans titre (armes héritées, C3, C9)
- Licencié
- Collectionneur
- Métier & Association



F. Les différents types de comptes SIA



Compte « chasseur »

- Pour tous les chasseurs majeurs
- Qu'ils aient ou non validé leur permis de chasser pour l'année en cours
- Obligatoire pour acheter, vendre ou faire réparer une arme de catégorie C depuis le 8 février 2022



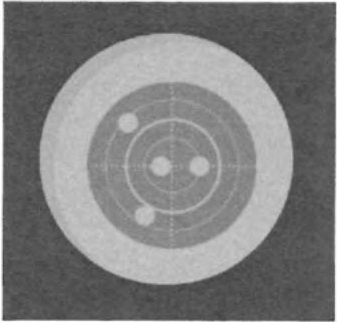
F. Les différents types de comptes SIA



Compte « détenteur sans titre »

- Pour les détenteurs d'armes sans titre, C3, C9
- Permet de détenir légalement des armes de catégorie C sous réserve d'en avoir la capacité (certificat médical)
- Ne permet pas d'acheter des munitions

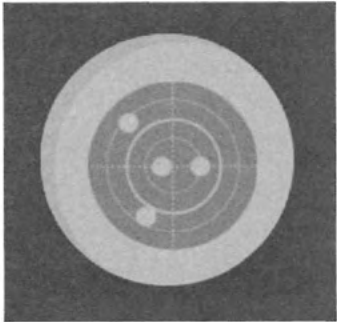
F. Les différents types de comptes SIA



Compte « licencié »

- Pour les licenciés et anciens licenciés des fédérations nationales de tir, de ball-trap et de ski (biathlon) qui détiennent des armes
- Obligatoire pour acheter, vendre ou faire réparer une arme de catégorie B et C à partir de l'ouverture du SIA à ce public
- Permet d'acquérir des munitions de catégorie B

F. Les différents types de comptes SIA



ATTENTION

- Le compte « licencié » ne sera ouvert qu'aux tireurs sportifs au premier trimestre 2024
- Les tireurs de ball-trap et les biathlètes accèderont au SIA au 2^e trimestre

➤ Démonstration de création de compte à suivre



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

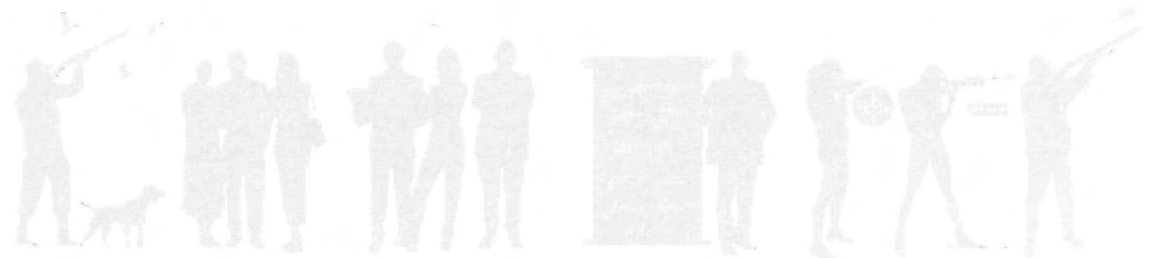
Service Central des Armes et Explosifs

4

Les évolutions réglementaires associées à l'ouverture du SIA aux tireurs sportifs



1/ Une autorisation unique





Une autorisation unique valable 5 ans

- Autorisation attachée à la personne et non à l'arme
- Valable 5 ans à compter de la dernière autorisation délivrée
- Pour tout le quota d'armes et éléments d'armes
- Suppression du délai de six mois avant caducité

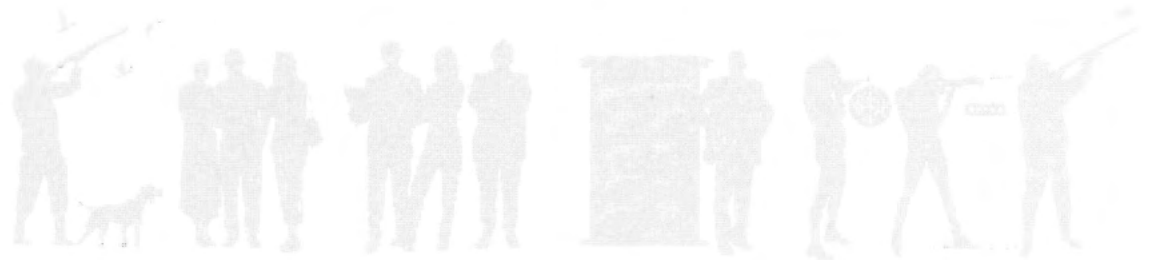


Le renouvellement de l'autorisation

- Délai de refus implicite fixé à trois mois (au lieu de deux mois)
- Suppression du récépissé valant autorisation provisoire



2 / La simplification des quotas



Les évolutions réglementaires associées à
l'ouverture du SIA aux tireurs sportifs

Simplification des quotas d'acquisition et de détention à partir du 1^{er} janvier 2024

Pour les tireurs sportifs



**Détenteur
Majeur**



15 Armes
Soumises
à autorisation



Limite d'acquisition
3000 munitions / arme / an

Limite de stock
1000 munitions / arme



**Détenteur
primo accédant
ou mineur**



6 Armes
Soumises
à autorisation



Limite d'acquisition
3000 munitions / arme / an

Limite de stock
1000 munitions / arme



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

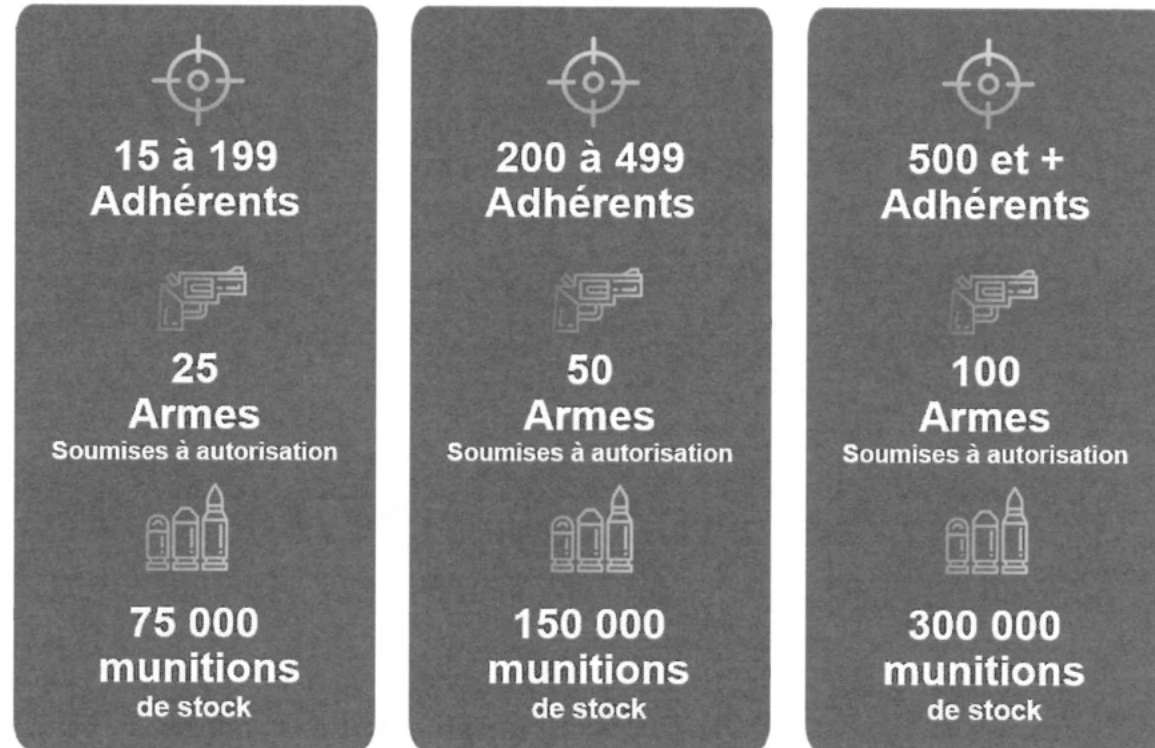
Secrétariat général | DEPSA

Service Central des Armes et Explosifs

Les évolutions réglementaires associées à
l'ouverture du SIA aux tireurs sportifs

Simplification des quotas d'acquisition et de détention à partir du 1^{er} janvier 2024

Pour les clubs de tir





Les armes

Sont comprises dans les quotas :

- Les armes de catégories A1 et B autorisées au titre du tir sportif (y compris les fusils à pompe à canon rayé acquis avant le 1^{er} août 2018 – Décret à venir)

Ne sont pas comprises dans les quotas :

- Les armes détenues en vertu d'un modèle 13

Les éléments d'armes

Sont comprises dans les quotas :

- Les carcasses ou parties inférieures de boîtes de culasse (y compris, depuis le 1^{er} septembre 2023, celles qui ont été acquises avant le 1^{er} août 2018)

Ne sont pas comprises dans les quotas d'armes :

- Tous les autres éléments
- Toutefois les « conversions » ouvrent droit à un quota distinct d'acquisition de munitions

Conséquences en cas dépassement du nouveau quota de 15 armes et éléments d'armes :

- Régularisation avant le 31 décembre 2024
- A défaut, dessaisissement par le préfet en situation de compétence liée
 - pas d'indemnisation du détenteur (L. 312-12 du CSI)

Systeme d'information sur les armes

Ouverture aux tireurs sportifs

PARTIE II

Création d'un compte tireur sportif

Service Central des Armes et Explosifs





**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

Service Central des Armes et Explosifs

5

Une procédure entièrement dématérialisée

Une création de compte simplifiée

Création de compte - Première partie (1/2)

Étape 1 sur 4
Identité
Étape suivante : Adresse de la résidence principale et coordonnées

Informations sur la licence en cours de validité

Veuillez sélectionner votre ou vos fédérations *

Fédération Française de Tir
Numéro de licence de Tir *

Création de compte - Première partie (1/2)

Étape 2 sur 4
Adresse de la résidence principale et coordonnées
Étape suivante : Adresses de résidence secondaire en France

Adresse postale en France

Número de voie	Extension
Type et nom de voie *	Lieu-dit
Code postal *	Ville *

Sélectionnez votre type de justificatif de domicile *
Pour être valable, un justificatif de domicile doit comporter le nom, le prénom et l'adresse de la personne et dater d'une date de moins de 3 mois

Itinérant

Justificatif de domicile *
La taille maximale autorisée de votre document est 10 Mo. Les formats acceptés sont : pdf, jpg, png, zip.

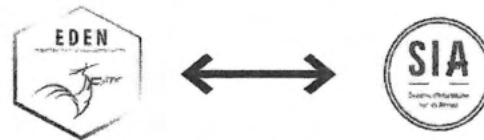
Les documents et informations pour créer un compte :

- ✓ Une pièce d'identité
- ✓ Un justificatif de domicile
- ✓ Le numéro de licence



En l'absence d'interconnexion avec la FFTIR (qui pourrait n'être effective qu'en mars 2024), le détenteur pourra intégrer sa licence en pièce jointe.

Interconnexion entre le SIA et la FFTir



Transmissions de données au SIA lors de la création de compte
(licence en cours de validité, certificat médical, avis favorable)

- **Moins de pièces justificatives à vérifier => instruction simplifiée des demandes**

Interconnexion entre le SIA et la FFTir

Echanges d'informations :

- Délivrance, refus et retrait d'autorisation
- Existence, retrait et défaut de renouvellement de la licence
- Existence ou retrait de l'avis favorable

Si retrait, information sur la raison du retrait :

- Défaut d'assiduité au tir (obligation modifiée : 1 tir au minimum par saison sportive)
- Infraction grave aux règles de sécurité (inscription FINIADA)



Une procédure entièrement dématérialisée

Une autorisation dématérialisée

- Demande d'autorisation déposée dans le SIA
- Documents (AR, refus, autorisation) mis à disposition du demandeur dans le compte
- Le demandeur est notifié par e-mail chaque fois qu'un document est mis à disposition



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

Service Central des Armes et Explosifs

Les détenteurs sans titre

Détenteurs d'armes héritées/trouvées, C3, C9

Arme héritée / trouvée

Pour conserver l'arme :

- Déclaration par l'intermédiaire du compte SIA détenteur sans besoin de passage à la brigade/au commissariat ni chez l'armurier
- Catégorie B : dépôt dans les 3 mois chez l'armurier en attendant la délivrance d'une autorisation
- Pour se dessaisir de l'arme (catégories A, B ou C) : pas de création de compte détenteur, enregistrement de l'arme dans le LPN du professionnel sur présentation d'une pièce d'identité

La création d'un compte licencié « tireur sportif » et les fonctionnalités associées



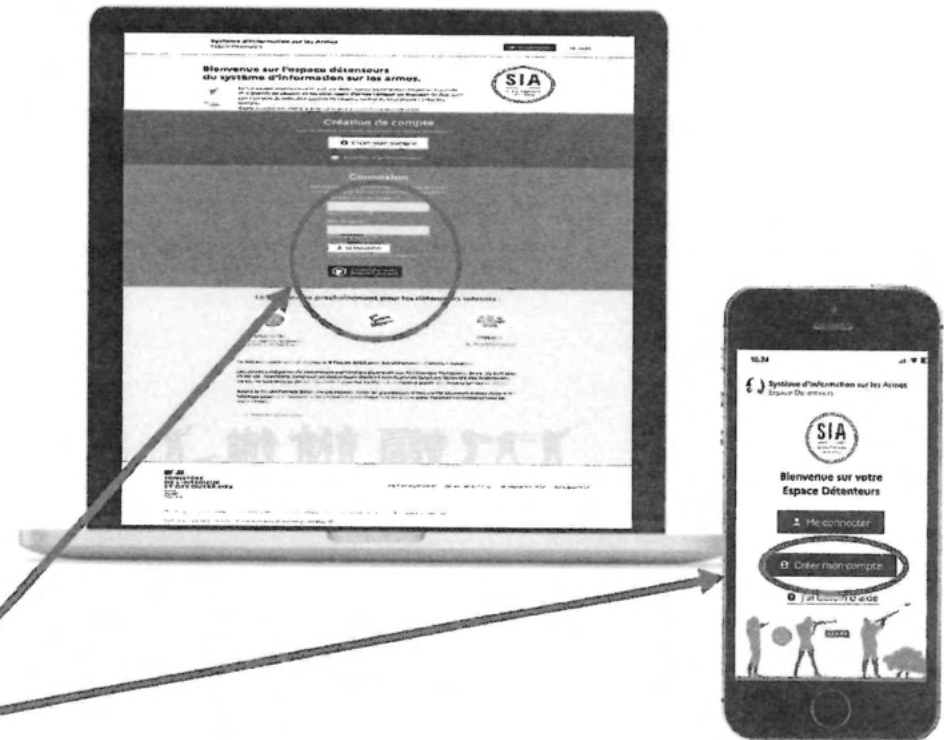
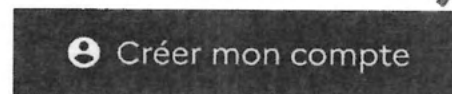
La création d'un compte tireur dans le SIA

Avant de commencer :

- Le détenteur doit avoir une adresse mail
- Le détenteur scanne ou prend en photo sa pièce d'identité et son justificatif de domicile
- Le détenteur se munit de son numéro de SIA s'il en possède un

Pour commencer, cliquer sur « créer mon compte »

- Je clique sur le bouton :

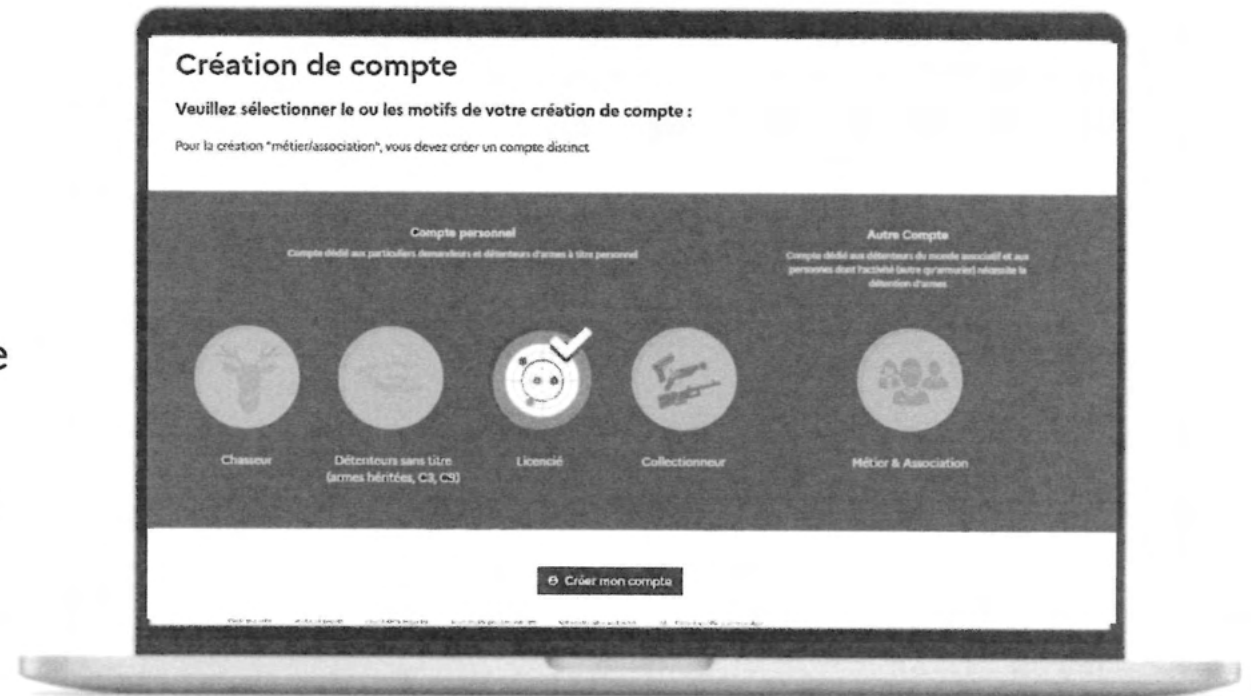


La création d'un compte tireur dans le SIA

2. Choix du motif de création du compte

→ Jusqu'à ce jour, création de compte uniquement pour les chasseurs et les détenteurs sans titre


→ A partir du 27 février 2024, création de compte pour les tireurs sportifs



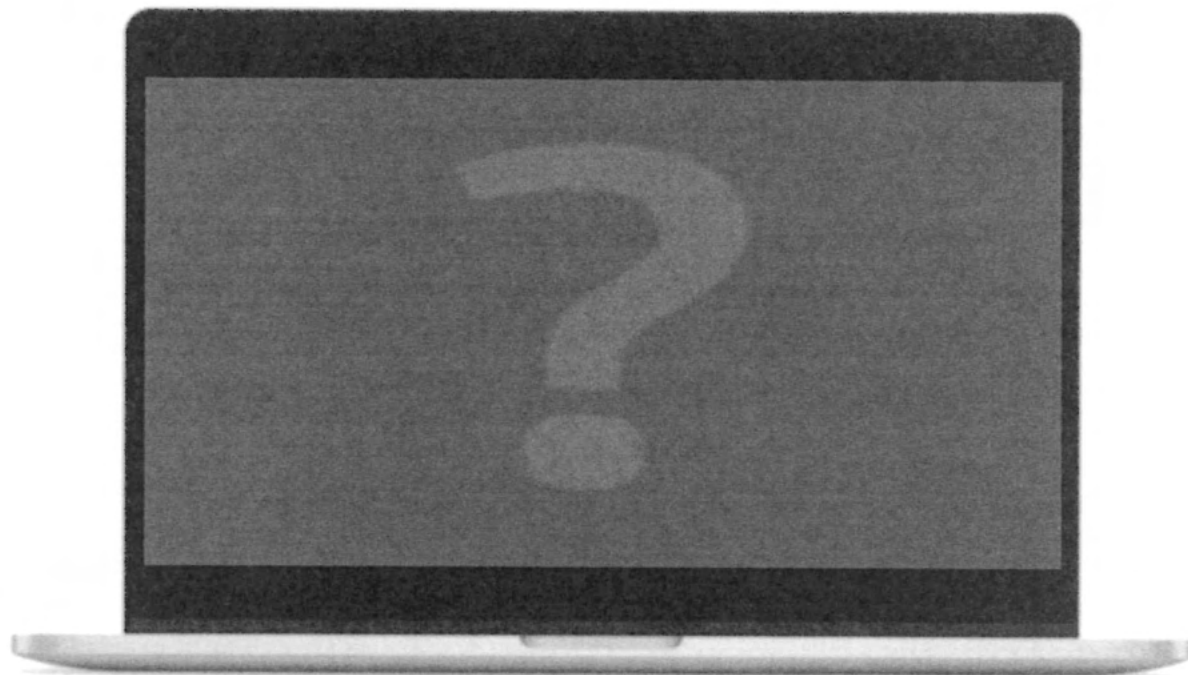
La création d'un compte tireur dans le SIA

3. Respecter les étapes :

→ Le détenteur remplit tous les champs obligatoires et importe les documents justificatifs (pièce d'identité, justificatif de domicile)

 En l'absence d'interconnexion avec la FFTIR (qui pourrait n'être effective qu'en mars 2024), le détenteur pourra intégrer sa licence en cours de validité en pièce jointe.

4. Valider à l'aide du code Captcha :



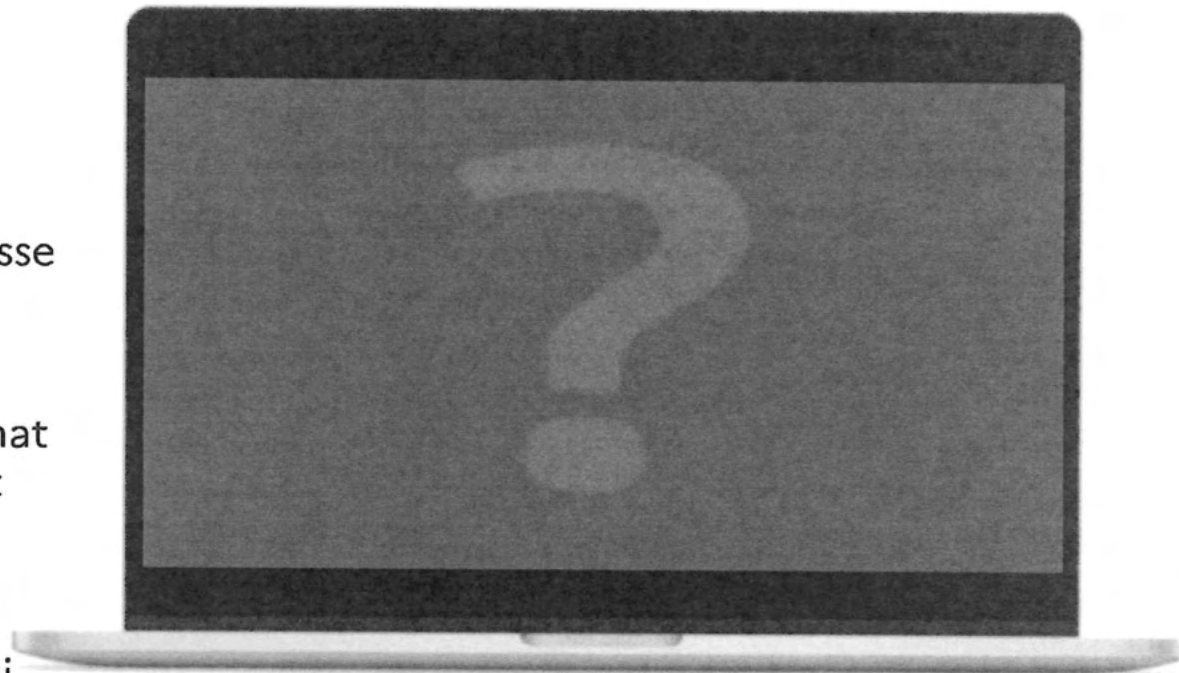
La création d'un compte tireur dans le SIA

5. Activer mon compte :

- Le système adresse un mail de confirmation de création de compte.
- En cliquant sur le lien d'activation, un renvoi est fait vers le choix du mot de passe

5. Sécuriser mon compte :

- Le mot de passe doit respecter le format suivant : 12 caractères minimum incluant un chiffre, une lettre et un caractère spécial.
- Le détenteur choisi dans une liste déroulante et il répond aux questions qui serviront à récupérer l'identifiant en cas d'oubli.



La création d'un compte tireur dans le SIA

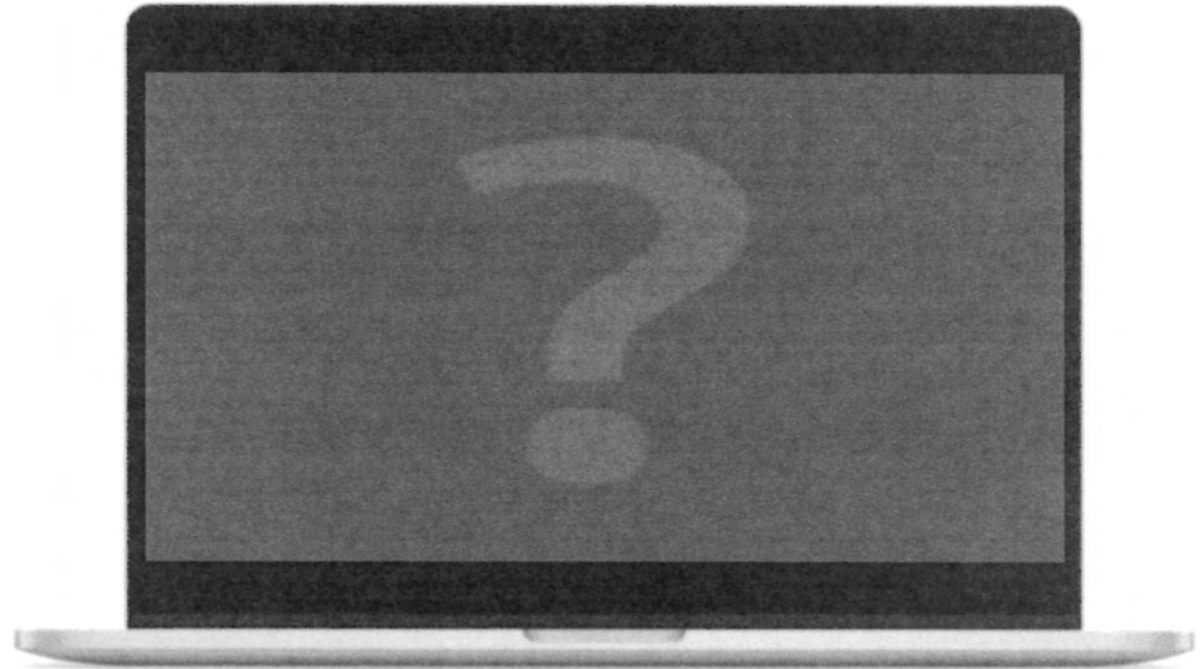
7. Valider :

- Au clic que le bouton « valider » le compte est créé !
- Un mail avec une pièce jointe récapitulant les informations importantes, notamment le n°SIA et les identifiants de connexion est envoyé.

8. Compte activé :

- Le compte SIA est immédiatement activé et un numéro SIA suivra le détenteur tout au long de sa vie.
- Si le détenteur doit se connecter, il clique sur « accéder à mon compte »

 Me connecter



La création d'un compte tireur dans le SIA

Pour rester en règle :

- Le détenteur se connecte lorsqu'il vient d'acquérir une arme pour valider l'acquisition
- Le détenteur met à jour son râtelier dans les 6 mois après la création de son compte
- Le détenteur effectue ses démarches en ligne

Que faire si le licencié a déjà un compte SIA ?



UN SEUL COMPTE PAR PERSONNE DANS LE SIA

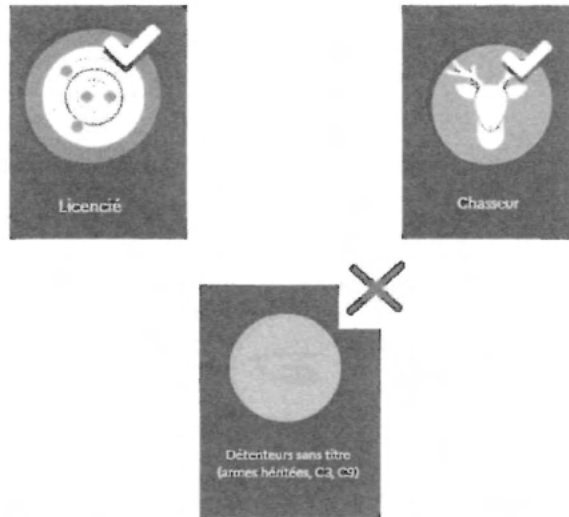
→ Un seul compte SIA est nécessaire, même si un détenteur cumule plusieurs profils.

→ Si un chasseur détient par ailleurs une licence de tir sportif, cette dernière peut être rattachée au compte existant sans création d'un nouveau compte.

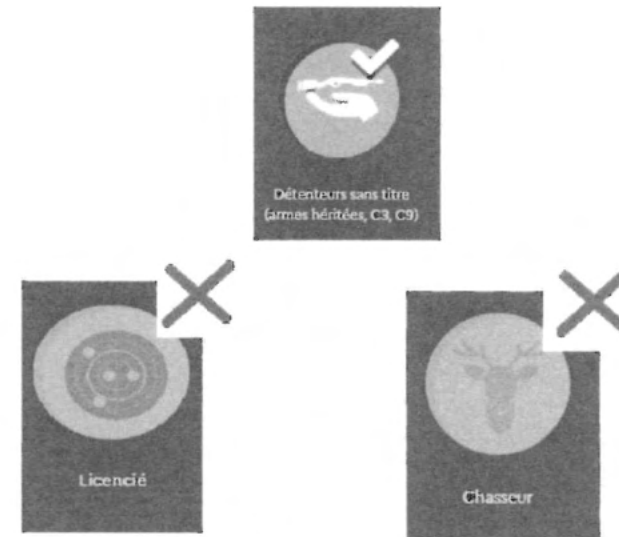




INCOMPATIBILITE



Si un compte SIA est tireur sportif et/ou chasseur, il ne peut pas être détenteur sans titre



A contrario, s'il s'agit d'un compte détenteur sans titre, il ne peut être ni tireur sportif, ni chasseur

Connexion à mon compte SIA

Procédure simplifiée

Si le détenteur dispose déjà d'un compte dans le SIA :

→ Il se connecte à l'aide de ses identifiants.

1. Sur la page d'accueil :

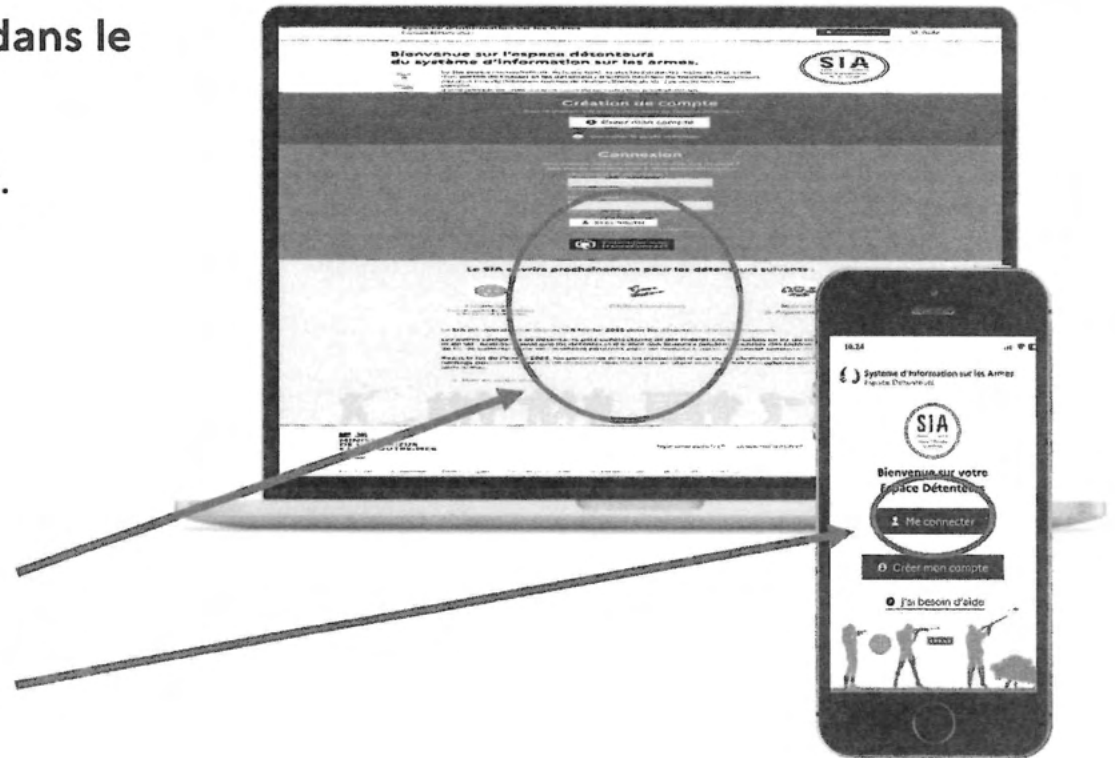
- Le détenteur renseigne les champs « identifiant » et « mot de passe »
- Il clique sur le bouton de connexion.

→ Sur le site SIA :

 Se connecter


→ En version mobile :

 Me connecter



Connexion à mon compte SIA

Procédure simplifiée



Systeme d'Information sur les Armes
Espace Détenteurs

Clicé CHARI Aide Déconnexion

Mon râtelier Mes démarches RGA N°SIA: CHACIN43E00A Notifications: 4 **Mon profil**

Mon râtelier numérique

Étape 1 sur 4
Identité


Étape suivante : Adresse de la résidence principale et coordonnées

Informations sur la licence en cours de validité

Veillez sélectionner votre ou vos fédérations *

<input type="checkbox"/> Fédération Française de Tir Numéro de licence de Tir *	<input type="checkbox"/> Fédération Française de Ball-Trap Numéro de licence de Ball-Trap *	<input type="checkbox"/> Fédération Française de Ski Numéro de licence de Ski *
--	--	--

- Le détenteur clique sur l'onglet « mon profil »
- Il renseigne son numéro de licence

 En l'absence d'interconnexion avec la FFTIR (qui pourrait n'être effective qu'en mars 2024), le détenteur pourra intégrer sa licence en cours de validité en pièce-jointe.

- Le SIA et EDEN communiquent pour vérifier la validité de la licence.
- Une fois la licence validée, le profil tireur est ajouté au compte

Les fonctionnalités du compte SIA

Une fois la licence ajoutée, les fonctionnalités liées au profil « tireur sportif » sont disponibles

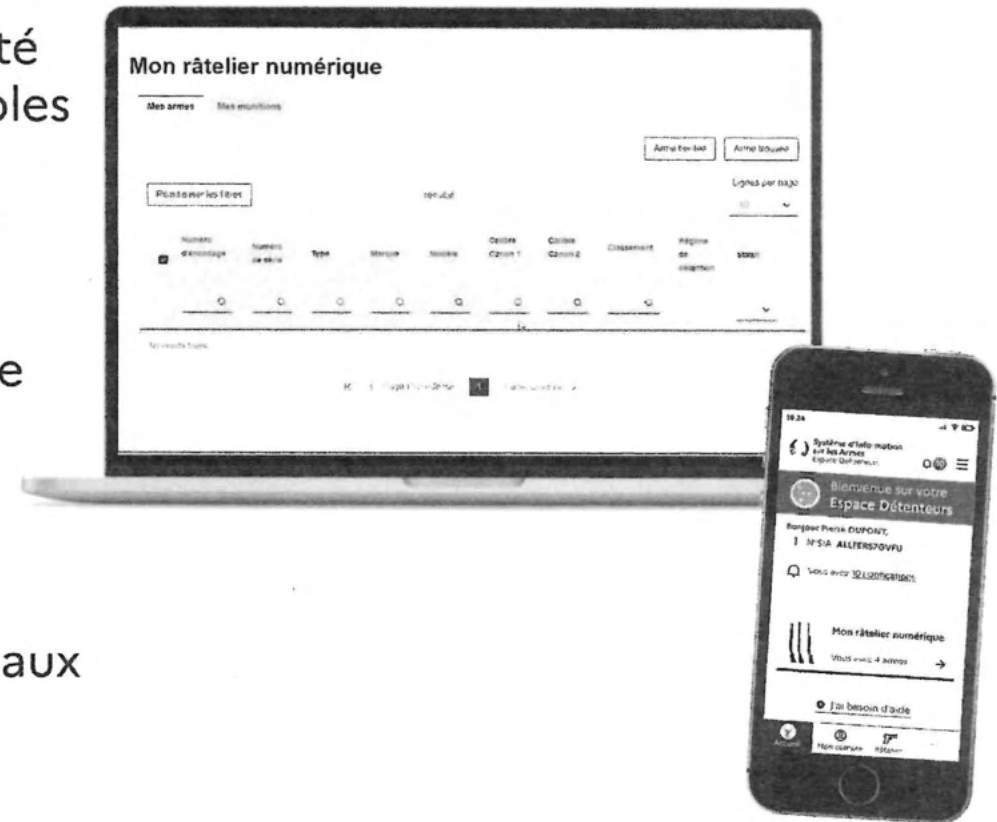
→ visualisation de l'autorisation si elle a été reprise d'AGRIPPA

→ faire une demande d'autorisation en ligne

→ recevoir une arme de catégorie B

→ recevoir des munitions de catégorie B

L'ensemble des fonctionnalités communes aux chasseurs et aux tireurs sont également disponibles.



54

Mise à jour du râtelier numérique




La mise à jour du râtelier

Lors de la création du compte, une reprise de données est réalisée. Les armes présentes dans AGRIPPA remontent dans le râtelier numérique du détenteur.

→ Ce dernier peut alors visualiser/modifier les informations.

Arme héritée Arme trouvée Arme absente du râtelier

Réinitialiser les filtres
2 résultats
Lignes par page
10

<input type="checkbox"/>	Numéro d'encodage T1	Numéro de série T1	Type T1	Marque T1	Modèle T1	Calibre Canon 1 T1	Calibre Canon 2 T1	Classement T1	Régime de détention	Statut T1
	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q		Q
<input type="checkbox"/>	BJ482-P23-SCA0000328	SCA0000328	REVOLVER	SMITH & WESSON	MOD 686 *FRENCH TARGET IP*	357	MAGNUM	B 1 ^{er}	Autorisation	Détenue  <input data-bbox="2049 829 2094 869" type="button" value="+"/>
<input type="checkbox"/>	AB104-C23-FRA104	FRA104	CARABINE	BERETTA	M1 GARAND	30-06	COURT CARTRY	C 1 ^{er} b)	Déclaration	Valider l'acquisition <input data-bbox="2049 941 2094 981" type="button" value="+"/>

La mise à jour du râtelier

- Jusqu'à 6 mois après la création de son compte, le détenteur peut mettre à jour son râtelier
- Dans son râtelier numérique, le détenteur peut également visualiser son compteur de munitions par arme détenue.

La mise à jour du râtelier

Mon râtelier numérique

Mes armes

Vous trouverez ci-dessous les armes que vous possédez, identifiées par un n° d'encodage. Si les informations sont incorrectes, vous devez utiliser la fonctionnalité "Signaler une erreur" qui apparaît lorsque vous cochez une arme. Si des armes sont absentes du râtelier, utilisez la fonctionnalité "Arme absente du râtelier".

Vous disposez de 6 mois pour corriger les informations présentes sur votre râtelier via les deux fonctionnalités précitées. Passé ce délai, les boutons "Signaler une erreur" et "Arme absente du râtelier" ne seront plus accessibles.

Arme héritée

Arme trouvée

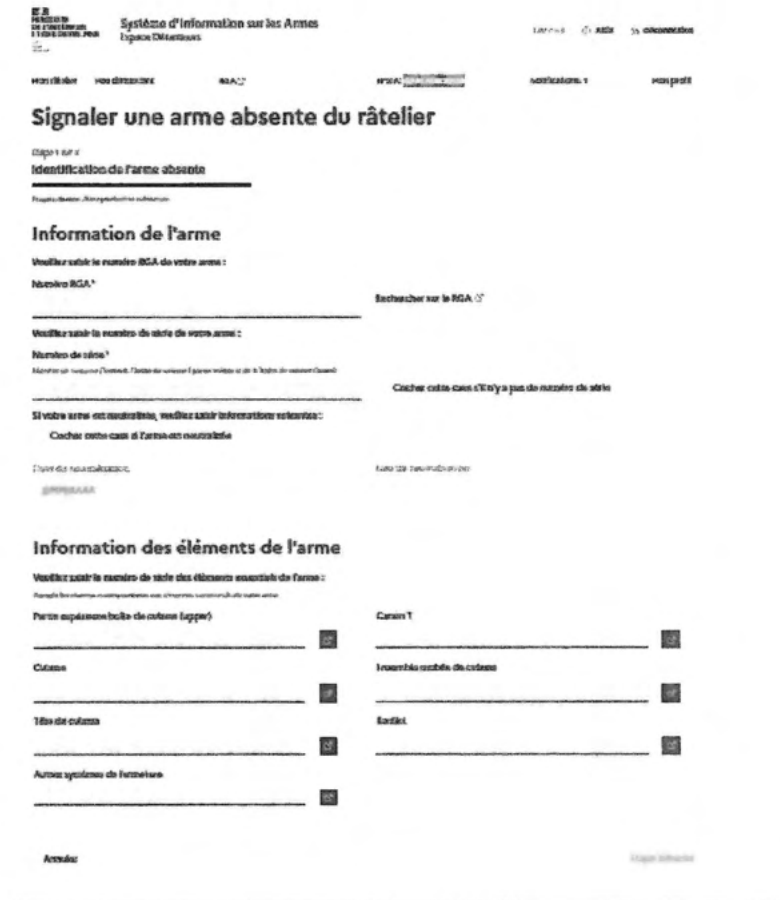
Arme absente du râtelier

1. Le détenteur se connecte et visualise son râtelier numérique.
2. Il peut signaler une arme manquante dans son râtelier en cliquant sur le bouton « Arme absente du râtelier ».
3. Il accède ensuite à la procédure de déclaration d'une arme manquante.

La mise à jour du râtelier

4. Il renseigne les informations relatives à l'arme et passe à l'étape suivante.
5. Le détenteur visualise le récapitulatif et peut valider la procédure. L'arme est alors ajoutée à son râtelier.

Même si le détenteur ne dispose pas d'une autorisation valide, il est possible d'ajouter une arme de catégorie B. Celle-ci sera alors au statut « à régulariser »



République Française
 Ministère de l'Intérieur
 Espace Citoyens

Système d'information sur les Armes
 Espace Citoyens

Accueil | Aide | Mon compte | Mon profil

Signaler une arme absente du râtelier

Étape 1 sur 2

Identification de l'arme absente

Propriétaire :

Information de l'arme

Indiquez votre numéro RGA de votre arme :

Numéro RGA*

Indiquez votre numéro de série de votre arme :

Numéro de série*

Montrer ou masquer l'année d'achat de votre arme et de la date de votre dernier contrôle

Si votre arme est contrôlée, indiquez votre information relative :

Cacher cette case si l'arme est contrôlée

Date de votre achat*

Date de votre dernier contrôle*

Information des éléments de l'arme

Indiquez votre numéro de série des éléments essentiels de l'arme :

Remarque : les éléments essentiels comprennent les éléments suivants : la culasse, le canon et le barillet.

Partie supérieure (boîte de culasse / upper)

Canon

Boîte de culasse

Autres systèmes de fermeture

Caractéristiques

Inscription visible de culasse

Barillet

Annuler

Le référentiel général des armes RGA



La recherche d'une arme sur le RGA

Référentiel Général des Armes

2 parcours de recherche :

→ la recherche experte (avancée) est destinée aux professionnels

→ la recherche simplifiée est destinée aux particuliers

La carte européenne d'armes à feu

→ La carte européenne d'armes à feu (CEAF) est dématérialisée dans le SIA à partir du 18 décembre 2023.

→ Elle est générée directement par le détenteur depuis son compte SIA et a une validité de 5 ans.



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général | DEPSA

La demande d'autorisation de détention dans le SIA



Demande d'autorisation de détention



1. Le détenteur initie la demande :

→ Lors de la première acquisition d'une arme de catégorie B,

→ Lorsque l'autorisation détenue arrive à expiration.

Demande d'autorisation de détention

Système d'Information sur les Armes
Espace Détenteurs

Mon récépissé Mes démarches RGA N°SIA: CHACR43E00A Notifications: 4 Mon profil

Demander un renouvellement d'autorisation d'acquisition et de détention

Étape 1 sur 2

Identité du demandeur

Étape suivante

Identité CHAM CIND Sexe : Féminin Née le : 06/06/2000 à TESTED, France CNI Modifier les informations	Résidence principale TESTED 75001 TESTED Modifier mon adresse
--	---

[Annuler](#) [Étape suivante](#)

Le détenteur confirme que ses informations sont juste et il passe à l'étape suivante

Attention, si les informations sont erronées, le détenteur doit les corriger dans l'onglet « mon profil »

Demande d'autorisation de détention

Demander un renouvellement d'autorisation d'acquisition et de détention

Étape 2 sur 2

Demande d'autorisation

Récapitulatif des informations pour la nouvelle demande d'autorisation.

Type de demande : première demande

Motif : à titre sportif

Avis préalable de la Fédération Française de Tir : Oui

Licence de tir en cours de validité : Oui

Licence de tir valable jusqu'à : 31/12/2021

Informations supplémentaires à renseigner.

Acte de naissance *

La date de naissance doit correspondre à celle indiquée sur votre acte de naissance en PDF. Les formats acceptés sont : pdf, jpg, png, gif.

Veuillez importer un extrait d'acte de naissance avec marges latérales de moins de 3 mois

Je déclare sur l'honneur disposer des installations nécessaires à la conservation d'armes à feu de catégories A et B
Les armes à feu, sous différents de leurs déclassements de catégories A et B doivent être conservées dans un coffre fort ou dans un coffre à armes sécurisé au type et au calibre des munitions détenu. Si le coffre à armes doit comporter une porte blindée et doit être muni d'un système de serrure par des bielles, par un système de serrure à clé ou par un système de serrure à code.

Avez-vous déjà suivi un traitement dans un hôpital psychiatrique ?

Oui Non

Le détenteur importe son acte de naissance de moins de 3 mois.

Il indique s'il a fait l'objet d'une hospitalisation sous contrainte. Si oui, il doit fournir un certificat médical psychiatrique

Il atteste sur l'honneur qu'il possède bien un coffre fort

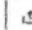
En cliquant sur valider, la demande est transmise en préfecture. Un mail de confirmation est envoyé au détenteur



Demande d'autorisation de détention

Acte de naissance

La taille maximale autorisée de votre document est 5Mo. Les formats acceptés sont .png, .pdf, .jpeg, .jpg.

 Importer

Capture.PNG  

Veuillez importer un extrait d'acte de naissance avec mentions marginales de moins de 3 mois

Avis préalable délivré par la Fédération Française de Tir

La taille maximale autorisée de votre document est 5Mo. Les formats acceptés sont .png, .pdf, .jpeg, .jpg.

 Importer

Capture.PNG  



Dans l'attente de l'interconnexion avec la FFTIR, le détenteur intégrera par ailleurs une pièce-jointe avec son avis préalable délivrée par la FFTIR.

Procédure armuriers

Le transfert d'une arme de catégorie B dans le SIA


Le transfert d'une arme de catégorie B dans le SIA

1 Validation des armes

2

3

Objet de la transaction : arme sélectionnée

Type	Classement	Marque	Modèle	Calibre	N° armada	Status	Action
Carabine	94	2A ARMASULT	CA-105 (11 B F H 10)	5,56 x 45 (G 1 REVOLVER WYLOE)	4888216-ARMEDATE4	EN STOCK	

Etape suivante

1. L'armurier se connecte au livre de police et sélectionne l'action « Transférer une arme » dans l'onglet « Mes armes ».

Le transfert d'une arme de catégorie B dans le SIA

Validation des armes 2 Transaction 3 Remplacement d'armes

Déclaration d'une transaction


Type de transaction *


Transférer pour cession Transférer pour modification / réparation Transférer pour dépôt Transférer pour vente entre particuliers Transférer pour prêt

Destination *

NSIA (particuliers et professionnels) Professionnel / International Particulier Gestionnaire de Botte

N° SIA LICPRO17NAPC OU N° SIRET

 **Identité du détenteur d'origine : Particulier**
N° SIA : LICPRO17NAPC
Nom : LICPRO17
Prénom : PRO17
SSNIP
Né(e) le : 01/01/2004 PARIS
France

 **Adresse : Nationale**
Adresse : 15 RUE DES LILAS
V5 PARIS
Code postal : 75001
EVA, FRANCE
Téléphone : 04 79 12 10 10
Email : profil@evac.com

Modalité de transfert *

Envoyer les armes Remettre en mains propres


2. Il renseigne le numéro SIA du détenteur destinataire et vérifie ses informations personnelles.



Au clic sur « étape suivante » le SIA vérifie le rattachement d'une autorisation valide au compte du détenteur

Le transfert d'une arme de catégorie B dans le SIA

3. Il clique sur « Transférer l'arme ».

 Au clic, un appel API est réalisé auprès de la FFTir pour vérifier la validité de la licence et de l'autorisation préalable du détenteur.



Dans l'attente de l'interconnexion avec la FFTIR, le transfert d'arme ne sera pas bloqué.

Il sera possible dès lors que le détenteur bénéficiera d'une autorisation valide. Dans le cas où l'autorisation préalable ou la licence est levée par la FFTIR, cette dernière en informe la Préfecture qui invalide l'autorisation.

 Au clic, un appel API est également réalisé pour vérifier que la personne n'est pas inscrite au FINIADA

4. Si les deux appels sont concluants, l'arme est transférée dans le râtelier du détenteur

Procédure armuriers


Le transfert de munitions de catégorie B dans le SIA

Le transfert de munitions de catégorie B

1. L'armurier se connecte au livre de police et sélectionne l'onglet « Mes munitions ».

2. Il renseigne le numéro SIA du détenteur destinataire et vérifie ses informations personnelles.

3. Il clique sur « Transférer des munitions ».

 *Au clic, le SIA vérifie que le détenteur détient une arme de catégorie B*

Mon livre de police

Mes armes ou Mes éléments d'armes ou **Mes munitions**

Transférer des munitions ▾

Veuillez renseigner le numéro SIA
d'un détenteur :

N° SIA

GARLAU00EFGS

Rechercher

N° SIA : GARLAU00EFGS

Nom : GAR

Prénom(s) : LAU

Date de naissance : 1992-01-15

Lieu de naissance :

Retour

Transférer des munitions

Le transfert de munitions de catégorie B

Mon livre de police

Mes armes

ou

Mes éléments d'armes

ou

Mes munitions

Transfert de munitions à GAR LAU (GARLAU00EFGS)

Numéro encodage	Calibre	Date d'acquisition	Période	Nombre de munitions
<input checked="" type="radio"/> AA110-P23-TEST SCAE	9 X 19 (9MM LUGER)	03/05/2023	06/11/2023 - 06/11/2024	0/3000

Retour

Transférer des munitions

4. L'armurier sélectionne l'arme pour laquelle le détenteur souhaite acheter des munitions et il clique sur le bouton « Transférer des munitions ».

7h

Le transfert de munitions de catégorie B

Mon livre de police

Mes armes ou Mes éléments d'armes ou **Mes munitions**

Transfert de munitions à GAR LAU (GARLAU00EFGS)

Numéro encodage	Calibre	Date d'acquisition	Période	Nombre de munition
AA110-P23-TEST SCAE	9 X 19 (9MM LUGER)	03/03/2023	06/11/2023 - 06/11/2024	0/3000

Veuillez renseigner la quantité de munitions à transférer : Valider

[Retour](#)

5. Il renseigne le nombre de munitions à transférer et est alerté lorsque le quota de munitions est atteint (attention la limite est de 1000 munition par achat et 3000 munitions par arme et par an).

📡 Au clic, un appel API est réalisé auprès de la FFTir pour vérifier la validité de la licence et de l'autorisation préalable du futur détenteur.

Le module munitions ne concerne que les armes de catégorie B car les munitions des armes de catégorie C ne sont pas limitées.

75